

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

□ E C R E T :

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ANNEE 1962 N° 544 /PR-MFT-DB

MINISTERE DES FINANCES & DU TRAVAIL

DIRECTION DU BUDGET

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU la Constitution du 26 Novembre 1960;
VU le décret n°62/PR du 13 Février 1962 nommant les membres du Gouvernement;
VU la loi n°62-35 portant création et organisation de l'Office de Commercialisation Agricole du Dahomey;
VU la Loi de Finances n°61-59 du 31 Décembre 1962 notamment son article 31;
Le Conseil des Ministres entendu;

□ E C R E T E :

ARTICLE 1er.- Est autorisé l'ouverture au chapitre 501-01 du Budget National Exercice 1962 d'un article 14 intitulé : "Contribution aux dépenses de l'Office de Commercialisation Agricole du Dahomey"

ARTICLE 2.- Le présent décret sera soumis à la ratification de l'Assemblée Nationale conformément aux dispositions de l'article 31 de la Loi de Finances n°61-59 du 31 Décembre 1962.

ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.

Table with 2 columns: Category and Count. Rows include PR (15), JORD (1), MFE (1), Ass.Nle (1), Trésor (1), C.F. (2), D.B. (5), D.C. (2).

PORTO-NOVO, LE 13 DECEMBRE 1962
LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

VU :
LE MINISTRE DES FINANCES & DU TRAVAIL,

Handwritten signature of B. BORNA

B. BORNA

Handwritten signature of Hubert MAGA

Hubert MAGA

VU :
LE CONTROLEUR FINANCIER

Handwritten signature of M. GNIMAGNON
M. GNIMAGNON